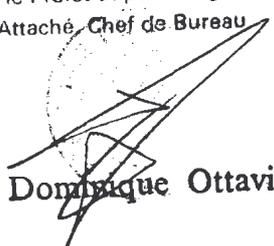


## ANNEXE N° 1 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de BOURRON MARLOTTE	Délimitation du tronçon							
	Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Nationale 7	SNCF Moret Veneux les Sablons à Lyon	28	+ 270	31	+ 170	2	250	
						2	250	

**POUR AMPLIATION**  
 Pour le Préfet et par délégation  
 L'Attaché, Chef de Bureau

  
 Dominique Ottavi

Vu pour être annexé à l'arrêté  
 préfectoral n° 01 DAI 1 CV 046  
 en date du 23 mars 2001  
 Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation  
 Le Secrétaire Général de la Préfecture.

Signé : François-Xavier CECCALDI

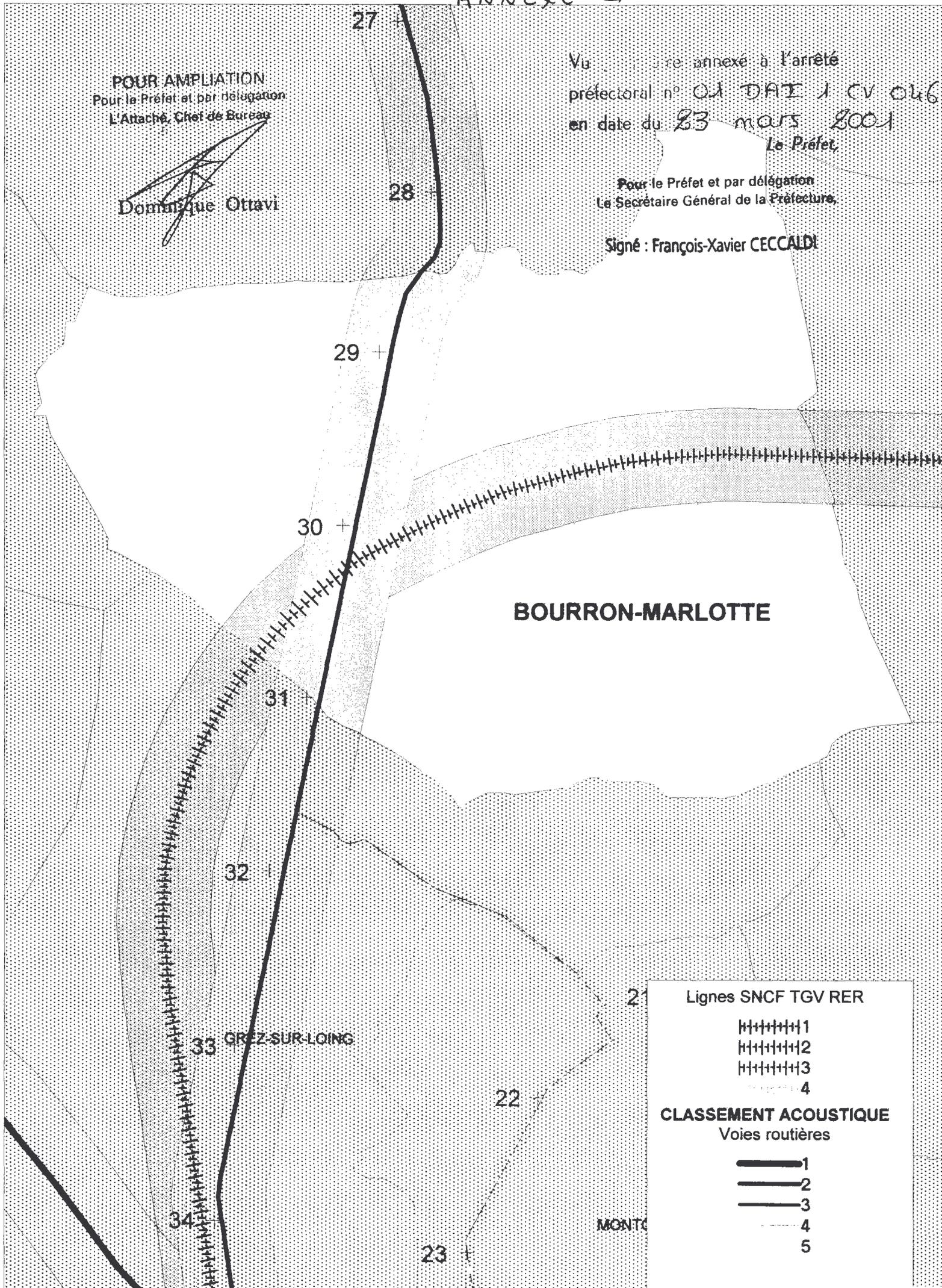
POUR AMPLIATION  
Pour le Préfet et par délégation  
L'Attaché, Chef de Bureau

Dominique Ottavi

Vu le plan annexé à l'arrêté  
préfectoral n° 01 DAE / CV 046  
en date du 23 mars 2001  
Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général de la Préfecture,

Signé : François-Xavier CECCALDI



**BOURRON-MARLOTTE**

GREZ-SUR-LOING

MONTG

**Lignes SNCF TGV RER**

- |||||||1
- |||||||2
- |||||||3
- |||||||4

**CLASSEMENT ACOUSTIQUE**

Voies routières

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5